

ACCÈS DES MEMBRES DE NOTRE COMMUNAUTÉ

S'ABONNER LA COMMUNAUTÉ

CE JOURNAL
N'APPARTIENT PAS
À TAMEDIA

RÉGION

SUISSE

INTERNATIONAL

CULTURE

SOCIÉTÉ

DOSSIERS

LE COURRIER
UNIONS

RELIGIONS

ÉGALITÉ

ÉCOLOGIE

ÉCONOMIE

HISTOIRE

MÉDIAS

LE COURRIER

Mercredi, 14 décembre 2011

Rechercher



Il reste 2 article(s) en libre consultation

Abonnez-vous

L'édition PDF

Le coin des abonnés

Soutenez
le courrier!
investissez en lecture

ARTICLES CONNEXES

- 14.12.2011 «Les entreprises n'ont aucun...
- 09.12.2011 «Les femmes ont intériorisé l...
- 26.11.2011 Pierre-Yves Maillard: «...
- 24.11.2011 En colère, les maçons se...
- 22.11.2011 Des employés M-Budget?
- 11.11.2011 Quand de jeunes garçons s'...
- 09.11.2011 Nouvelles grèves annoncées à...

DU MÊME AUTEUR

Tous ses articles

- 11.09.2011 Au cirque, on jongle bien avec le g...
- 14.02.2011 Recto-verso
- 13.12.2010 L'égalité professionnelle bat en re...

COMMENTAIRES RÉCENTS

- 14.12.2011 Plan CFF et destruction de...
- 09.12.2011 Notre liberté est devenue une
- 30.11.2011 à la pointe
- 25.11.2011 Re:
- 23.11.2011 A Leorime:
- 23.11.2011 Re:
- 12.11.2011 le véritable scandale....

1 sur 8 >>

plus

SUJETS SIMILAIRES

- Recto-verso
- Au cirque, on jongle bien avec le genre
- «On attend toujours l'égalité dans les faits»
- Noir ou blanc?
- Trente ans d'égalité, ça vous est égal? Un sondage sur fond de polémique

LES CHRONIQUES DE LA PAGE

REGARDS

Tous

- 14.12.2011 Un Oscar pour la classe...
- 13.12.2011 Voici Noël, ô douce nocturne...
- 09.12.2011 Démocratie israélienne: le...
- 08.12.2011 La rumeur qui tue
- 07.12.2011 «Exhibitions: l'invention du...

Égalité(147) égalité(88) Syndicalisme(11) Travail(52) Irina inostroza(3) L'Émilie(22)

L'égalité professionnelle bat en retraite

LUNDI 13 DÉCEMBRE 2010 Irina Inostroza

Postez un commentaire

TRAVAIL L'association Gendering et l'émilie font le point avec Valérie Buchs, du SIT, sur l'épineux dossier des retraites, caisse de résonance des inégalités hommes-femmes.

Si octobre a vu se jouer les enjeux d'une augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes, novembre aura été témoin d'une bataille opposant un système économique et politique s'étant manifestement donné pour but d'exclure celles et ceux dont, dans sa logique, il ne peut d'ailleurs se passer: les travailleuses, mais aussi les travailleurs, les étrangers «criminels» et les étrangères «déqualifiées».

Sur cette toile de fond, nous avons fait le point avec Valérie Buchs, secrétaire syndicale au Syndicat interprofessionnel de travailleuses et de travailleurs (SIT), sur le marché du travail qui s'impose comme le reflet persistant des inégalités de sexe. Notons que les écarts de salaire se creusent à nouveau, de 18,9% en 2006 à 19,3% en 2008. C'est l'occasion de rappeler que les innombrables freins et obstacles à l'égalité, avatars de la division sexuelle du travail, persistent tant dans les sphères professionnelles que domestiques. Le système de retraite en est un exemple, sans être le seul.

Restent aussi les questions qu'il faut se poser, en rapport avec les enjeux actuels des féminismes, la conception normative d'une notion comme l'égalité et l'importance de revendiquer haut et fort l'égalité de traitement au travail, sans égard pour le sexe, l'orientation sexuelle ou le genre.

Un miroir grossissant?

La spécificité du système de retraite suisse repose bien sur la structure des rentes constituées de l'AVS (retraites étatiques), du deuxième pilier (retraites d'entreprises) et du troisième pilier (solutions individuelles), la doctrine dite des «trois piliers». Certaines analyses présentent celle-ci comme ayant une forte «dimension normative qui vise à limiter l'action des retraites par répartition et à valoriser des solutions organisées selon le principe de capitalisation et dont la gestion dépend d'acteurs financiers».

Dans le cas de la prévoyance professionnelle, on aurait même raison de dire que «le deuxième pilier était en fait un modèle construit sur la base d'un homme travaillant à plein temps, sans interruption d'activités et avec une augmentation régulière de son salaire». On l'aura compris, l'homme et la famille traditionnelle sont au cœur de la doctrine des trois piliers (lire ci-dessous).

Sur le dos des femmes...?

En 2010, l'égalité au travail reste au centre des préoccupations, comme l'ont montré les débats liés aux récentes votations pour la révision de l'AVS et de la LPP au printemps et en automne derniers. Le système de retraite suisse n'a pas été conçu pour les femmes, qui occupent en majorité des emplois précaires, les moins qualifiés, à temps partiel et avec de nombreuses interruptions de carrière, ou qui n'ont pas d'activité professionnelle rémunérée. Les inégalités salariales, que le système de prestations sociales ne fait que reproduire, ont aussi une influence sur les retraites des femmes et sur le montant de leurs rentes. Or, la situation se double avec le système de prévoyance professionnelle et individuelle qui, comme le rappelle Valérie Buchs, est «un système de capitalisation et non de répartition, puisque, au contraire de l'AVS, il se base sur les cotisations individuelles». Seules les personnes qui ont un revenu annuel plus élevé que 20 500 francs cotiseront au deuxième pilier, soit une femme sur deux. Ce seuil d'accès constitue un facteur discriminant important, et touche également les bas salaires.

Le travail discriminant est un autre facteur discriminant, qui touche bien plus les femmes, notamment les femmes de ménage. Et cotiser à l'AVS en tant qu'indépendantes ne change rien, «elles seront loin, à leur retraite, de toucher 60% du revenu antérieur que leur garantit la Constitution». Selon certaines observations, il faudrait d'ailleurs coupler le débat lié à la prévoyance professionnelle à celui de l'AVS, les conditions précaires du travail des femmes ayant permis une augmentation du nombre de femmes dont les revenus ne franchissent pas le seuil d'accès au deuxième pilier.

Un des arguments phares de la 11e révision de l'AVS, soumise au vote populaire en octobre 2010, était l'économie d'environ 1 milliard de francs qui aurait été générée par l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes et la baisse du niveau des rentes. Une économie qui, pour Valérie

Buchs, se serait faite «sur le dos des femmes puisque sur les 800 millions qui auraient été épargnés grâce au relèvement de l'âge de la retraite des femmes, seule la moitié aurait servi à compenser les désavantages qu'elles rencontrent et les conséquences sociales d'une anticipation de la rente». Le rejet de cette révision a donc été un grand soulagement, note-t-elle. Depuis longtemps, note la secrétaire syndicale, «les syndicats placent au centre de leurs préoccupations les situations professionnelles précaires, conscients de l'impact que celles-ci ont sur la rente AVS, et aussi sur le deuxième pilier». Pour les syndicats, il est important de reconnaître que ces situations professionnelles compromettent la possibilité de prendre une retraite anticipée car celle-ci entraîne de fait une diminution d'une rente déjà peu élevée. Pourtant, cette anticipation de la rente relève dans certains cas d'une nécessité. En effet, «il ne faut pas oublier la pénibilité du travail, souligne la secrétaire syndicale, ce qui va souvent de pair avec une espérance de vie moindre et de bas revenus». La flexibilisation des retraites apparaît dans ces cas comme une réelle nécessité.

Et l'argument «égalitaire» pour justifier l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans? Cette égalisation des âges – légitimée sous le couvert d'une prétendue égalité formelle – n'est pas du goût du SIT dont l'objectif final serait d'aboutir à une égalité de fait et «par le haut». En effet, pour Valérie Buchs, la situation professionnelle des hommes et des femmes n'étant en rien comparable au départ, une égalisation de l'âge impliquerait un renforcement des inégalités déjà présentes dans le monde du travail.

La grève?

Qu'on se souvienne. Il y a bientôt vingt ans de cela, le 14 juin 1991, lors d'une grève ayant mobilisé un demi-million de femmes, la question de l'égalité au travail était (déjà) une revendication centrale.

«Mais pourquoi faire la grève? Pour faire du bruit», tonnait une journaliste de l'émiliE peu avant le jour J. Et le peu de progrès réalisé depuis la loi sur l'égalité de 1981 a certainement été un vecteur des mobilisations de 1991. Cette loi pourvoyait à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. «Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.» Quinze ans plus tard, en 1996, une loi fédérale spécifique à l'égalité entre hommes et femmes dans le monde professionnel (la LEg) entrainait en vigueur.

Mais voilà, et c'est récurrent, les mouvements féministes sont aussi marqués par l'inlassable répétition de revendications jamais complètement intégrées par les instances qui seraient chargées de les traduire en faits et pas seulement en lois. Les constats mitigés sont presque toujours de mise. Alors, le 14 juin 2011, annonce Valérie Buchs, le comité du 14 juin nouvellement créé remettra ça, et plus seulement pour faire du bruit.

[Association Gendering](#)

Article(s) lié(s):

[Trente ans d'égalité, ça vous est égal? Un sondage sur fond de polémique](#)

Et pour le partenariat enregistré?

Si la famille traditionnelle était effectivement au centre du système des trois piliers, les mobilisations d'associations professionnelles LGBT, comme PinkRail ou nationales (Pink Cross, LOS), ont notamment abouti au sein de l'Union syndicale suisse (USS) à faire adopter en 2002 des lignes directrices en matière d'égalité entre travailleuses et travailleurs gays, lesbiennes et hétéros¹. Cette revendication concerne également les assurances sociales. La loi fédérale sur le partenariat enregistré, entrée en vigueur le 1er janvier 2007, prévoit en effet qu'en matière d'AVS/AI, de prévoyance professionnelle et de troisième pilier, «les partenaires sont assimilés à tous les égards aux couples mariés». L'exception qui donne aux femmes liées par un partenariat les droits d'un veuf et non d'une veuve rend tout de même perplexe, puisque leurs rentes ne sont dès lors pas soumises aux mêmes conditions que celles valant pour les femmes mariées. A noter encore que les concubin(e)s de même sexe se voient accorder, par de nombreux contrats de travail et de caisses de pension, les mêmes droits ou en tout cas largement semblables aux couples mariés, note la commission gay et lesbienne de l'USS sur son site web. Reste la question de l'annonce du partenariat enregistré à l'employeur et aux caisses de pension qui est obligatoire, «coming-out» qui, comme le relevait dans une interview l'ancien coprésident de la commission Max Krieg, «demeure un pas supplémentaire à franchir, alors qu'en l'espèce il n'est pas nécessaire».

Source : www.uss.ch, www.pinkcross.ch

Voir aussi Le Courrier, 4 avril 2006



[Égalité\(147\)](#) [égalité\(88\)](#) [Syndicalisme\(11\)](#) [Travail\(52\)](#) [Irina inostroza\(3\)](#) [L'ÉmiliE\(22\)](#)

Vous devez être [loggé](#) pour poster des commentaires

Partager



REJOIGNEZ [LE COURRIER](#) SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

FERMER

Les tweets du Courrier

Un théâtre au vert: Le Théâtre du Jorat, c'est avant tout un lieu magique. Une scène à la campagne tout en bois ...
t.co/3coOK6JQ
7 heures 27 min il y a

La Ville adopte son budget dans un vaste exercice d'équilibrisme: Pour un budget équilibré, il est équilibré! Zé...
t.co/c0jc2sA4
15 heures 15 min il y a

Le président de l'UDC ne conduira pas son parti aux élections cantonales: L'UDC vaudoise aborde la campagne pour...
t.co/HkQzRZvu
15 heures 15 min il y a

Le Courrier lit en ce moment

Neutralité du web mise à mal par Google
La CIA et Google financent un moucharid du Net
"Interdit aux chiens et aux Italiens"
Petit manuel de contre-espionnage informatique
Liens de sang entre les entreprises du CAC 40
Bruxelles punit des géants de l'...
Pour une économie politique romantique
L'an 2000 vu dans les cartes postales de 1900
L'Amérique fracturée de Barack Obama
Etre plutôt qu'avoir: le pari de la décroissance (podcast)

1 sur 11 >>

Les sites du Courrier

Article11
EcoRev
Le Monde diplomatique
Rezo.net
Sciences Citoyennes
Multitudes
Mouvements
Là-bas si j'y suis
Transfuge
www.libr-critique.com

1 sur 3 >>



Suivez le Courrier sur facebook

RÉGION

Test f1
La ville adopte son budget ...
Le président de l'udc ne...
«les entreprises n'ont a...

SUISSE

Pas de coup de théâtre en...
Tous entrepreneurs, comme p...
La «baz», un jouet entre ...
Les trois scénarios du fil...

INTERNATIONAL

«karachigate»: les juges ...
«l'état devrait descendr...
Ils se bousculent au centre
Au Brésil, la corruption f...

CULTURE

L'acousmonium, envoûtant...
«brassens a écrit des sta...
Un théâtre au vert
Les cohen, de père en fils

SOCIÉTÉ

«les femmes ont intériori...
La faculté face au religie...
Charles journal, ferment de...
En colère, les maçons se ...

OPINIONS

Objectif zéro en ville de ...
Les usines de dessalement l...
Un oscar pour la classe pol...
Destabilisation américain...

LES RUBRIQUES

Région

Genève
Vaud
Neuchâtel
Valais
Jura

Suisse

Suisse

International

Actualité
Solidarité

Culture

Cinéma
Musique
Livres
BD
Scène
Arts
plastiques

Société

Religions
Égalité
Écologie
Économie
Histoire
Médias

Dossiers

Opinions

Édito
Contrechamp
Chroniques
Lecteurs
Agora
À côté de la
plaque

LE COURRIER

Présentation

Charte rédactionnelle
Les associations
La communauté
Le coin des abonnés
L'équipe

INFOS PRATIQUES

Tarifs publicitaires

Arbitrage
Partenaires
Offres d'emploi
Boutique

S'abonner

Carte Côté Courrier
Faire un don
Contact
Crédits